AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements suivants :

2019-562-1 amendant le Règlement 2019-562 imposant une taxe spéciale sur les terrains vagues

2022-609 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale en matière de protection de l'environnement

Ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 26 janvier 2023 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 1e jour de février 2023

Ron Kelley
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 1e jour de février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1e jour de février 2023.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier